L'ALLEMAGNE FACE A LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

PAR

Marie-Renée DIOT-DURIATTI

Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne

Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, ratifié le 2 décembre 1992 à une large majorité par le Bundestag (543 oui, 17 non et 8 abstentions), s'inscrit dans la continuité de la construction européenne à laquelle l'Allemagne est associée depuis la fondation de la communauté européenne du charbon et de l'acier en 1951. Les bouleversements politiques et économiques au sein de l'Europe centrale et orientale, la réunification allemande, l'attitude de la Bundesbank qui, en relevant ses taux d'intérêt, a mis en difficulté le système monétaire européen, édifié grâce à la coopération du président français Valéry Giscard d'Estaing et du chancelier allemand Helmut Schmidt, les réticences manifestes en Allemagne devant le projet de création d'une monnaie unique, invitent à s'interroger sur les positions allemandes face à la construction européenne. Cette analyse est particulièrement opportune puisque l'Allemagne a vécu en 1994 une année électorale marquante, avec notamment les élections au Parlement européen et les élections au Bundestag et qu'elle a assumé pour la première fois depuis la réunification la présidence de la communauté au cours du second semestre de 1994.

I - LE CONSENSUS ALLEMAND SUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le 1er septembre 1994, un document du groupe parlementaire CDU/CSU consacré à la politique européenne[1] soulève de vives polémiques en Allemagne et chez les partenaires de celle-ci, notamment l'Italie, l'Espagne et la France ; l'importance de ce document est due aussi bien à la personnalité de ses auteurs qu'aux thèmes abordés. Le texte a été élaboré par le porte-parole du groupe parlementaire CDU/CSU pour les questions de politique étrangère, Karl Lamers, et surtout par le président du groupe parlementaire, Wolfgang Schäuble, qui est le dauphin présumé du chancelier Kohl ; trois points essentiels sont abordés : l'élargissement de la Communauté, la réforme des institutions européennes, rendue nécessaire par cet élargissement et par un souci d'efficacité, les relations avec la France. Ce qui soulève le scandale, c'est l'évocation à l'intérieur de la Communauté d'un noyau dur qui serait en quelque sorte la locomotive de l'évolution, les autres États jouant les seconds rôles, en particulier un État fondateur de la Communauté, l'Italie. Très vite le chancelier Kohl prend ses distances avec le texte que le ministre des affaires étrangères, FDP, Klaus Kinkel, rejette et considère comme particulièrement mal venu à un moment où l'Allemagne assure la présidence de l'Union européenne. Ces réactions ne sauraient faire oublier que ce document reflète des opinions répandues dans les milieux dirigeants de la République Fédérale.

Les élections au Bundestag du 18 Octobre donnent au chancelier Kohl la possibilité de rester au pouvoir avec la même coalition, CDU/CSU/FDP, mais avec une majorité réduite ; à peine réélu chancelier, Helmut Kohl déclare qu'une de ses tâches essentielles sera la poursuite de la construction européenne.

La polémique de septembre 1994 et la déclaration de Kohl ne signifient pas que le débat sur l'Europe a tenu une place importante dans la campagne électorale. Les Allemands sont en effet plus préoccupés par les problèmes de sécurité, de chômage et par les difficultés de la réunification que par les modalités de la construction européenne. De plus il existe sur cette dernière question un consensus entre les trois grands partis en Allemagne Fédérale.

Il n'est pas inutile de rappeler que dès 1949 le préambule de la Grundgesetz, la constitution provisoire de l'Allemagne Fédérale, évoquait la place de l'Allemagne dans une Europe unie[2], que cette partie du préambule a été maintenue après la réunification et que le consensus entre les partis traditionnellement représentés au Bundestag se manifeste à maintes occasions ; on

---

1. CDU/CSU-Fraktion des Deutschen Bundestages : Überlegungen zur europäischen Politik.

2. Grundgesetz : "*von dem Willen beseelt, als gleichberechtigtes Glied in einem vereinten Europa dem Frieden der Welt zu dienen*" : (le peuple allemand) "animé par la volonté de servir la paix du monde en tant que membre à part entière d'une Europe unie".

peut mentionner ici la résolution commune des groupes parlementaires CDU/CSU, FDP et SPD au Bundestag sur le traité de Maastricht, résolution qui évoque le lien indissoluble entre l'unification européenne et l'unification allemande, soulignant que l'approfondissement de l'intégration européenne complète l'unification allemande[3], ou la résolution du Bundesrat du 12 décembre 1992 saluant également, cette fois au nom des Länder, la construction européenne[4].

Les débats houleux à la française sur Maastricht ne se sont donc pas produits en Allemagne, en raison aussi du fait que l'on n'a pas organisé de référendum ; l'Allemagne a en effet un système fondamentalement représentatif ; ce sont les députés qui sont chargés de représenter la volonté des citoyens depuis que les expériences malheureuses de la République de Weimar ont mis en lumière les risques qu'entraîne l'interrogation directe des citoyens.

Ces derniers sont par ailleurs dans leur grande majorité favorables à la construction européenne, comme le prouvent les différents sondages d'opinion ; en 1994 la revue *Documents*[5] estimait que seuls 17% des Allemands étaient hostiles à l'intégration européenne. Ce résultat favorable à l'Europe se comprend mieux si l'on se souvient que l'unification européenne a facilité l'insertion de l'Allemagne dans la communauté internationale ; c'est en participant aux premières tentatives de communauté européenne que l'Allemagne marquée par le nazisme a pu retrouver son rang, sa place parmi ses voisins et aujourd'hui encore l'intégration européenne est perçue comme le moyen d'éviter de retomber dans les pièges du passé, notamment celui du nationalisme[6]. L'identité allemande étant liée à la culpabilité, on a préféré après la guerre en Allemagne fédérale se construire une identité européenne[7], ce qui explique des

---

3. Entschließung des Deutschen Bundestages zum Vertrag vom 7. Februar 1992 über die Europäische Union : "Die Vertiefung der europäischen Integration ergänzt die Einigung Deutschlands" *in* : *Der Vertrag. Europäische Union, Europäische Gemeinschaft. Die Vertragstexte von Maastricht mit den deutschen Begleitgesetzen*, Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, 1994, p. 295.

4. Entschließung des Bundesrates zum Vertrag vom 7. Februar 1992 über die Europäische Union : "*Bundesrat und Länder sind stets für die Idee eines Vereinten Europas eingetreten und haben von Anfang an den europäischen Einigungsprozeß konstruktiv begleitet*" : "Le Bundesrat et les Länder ont toujours défendu l'idée d'Europe unie et ont, dès le début, accompagné de manière constructive le processus d'unification européenne" *in* : *Der Vertrag, op. cit.*, p. 301.

5. *Documents, Revue des questions allemandes*, n° 1/94.

6. La déclaration du Bundestag citée dans la note 3 témoigne de cette conception : "*Wir wollen ein starkes Europa (...).Deutschland darf kein anderes Mal der Gefahr des Nationalismus erliegen*" : "Nous voulons une Europe forte.(...) L'Allemagne ne doit pas succomber une nouvelle fois au danger du nationalisme", *op. cit.*, p. 295.

7. Cf. Thamer (H.-U.), "La conscience européenne en Allemagne après 1945" *in* : *Identités nationales et conscience européenne, un colloque du Bild*, publié par J. Rovan et G. Krebs, Publications de l'Institut d'Allemand d'Asnières, 1992, pp. 116-121 : "*L'Europe avait cet avantage d'offrir une nouvelle orientation, avec des connotations positives, à tous ceux qui n'accordaient plus aucune valeur normative à leur propre histoire nationale puisque celle-ci*

formules qui peuvent parfois surprendre, telle cette affirmation de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Hans Dietrich Genscher : *"Plus notre politique extérieure est européenne, plus elle est nationale"*[8] ; ce n'est cependant pas autre chose qu'exprime le titre du recueil de discours du chancelier Kohl, "L'Europe est notre destin"[9] ; c'est le sens du message du chancelier adressé à tous les gouvernements du monde le 3 Octobre 1990[10].

Une seconde idée liée à la première est que la "Démocratie de Bonn" s'est consolidée grâce à son intégration dans un groupe d'États démocratiques ; l'Europe des 6, c'est l'Europe des démocraties qui ont aidé l'Allemagne, fraîchement sortie de la dictature, à se rééduquer.

Enfin, et ce dernier point est loin d'être négligeable pour les Allemands : l'intégration européenne a contribué à la prospérité économique et à la solidité monétaire de l'Allemagne, ce qui a par ailleurs aidé à la stabilisation du système démocratique ; encore une fois c'est l'histoire récente qui permet d'établir ces rapprochements : on cite toujours parmi les facteurs de fragilité puis d'effondrement de la République de Weimar la grande inflation de 1923 et la crise de 1929 ; *a contrario* "le miracle économique allemand" a consolidé la jeune démocratie occidentale.

Ces différents points permettent de mieux comprendre l'attitude allemande face à la question de l'approfondissement de l'Union européenne, c'est-à-dire le mélange, parfois difficile à comprendre pour les pays partenaires, de volonté de poursuivre l'intégration et de prudence qui semble parfois timorée devant toute mesure qui risquerait d'avoir des conséquences négatives sur la prospérité économique et la stabilité monétaire.

(suite note 7) *avait abouti aux abominations criminelles du Troisième Reich*", p. 119 ; H.-U. Thamer explique ainsi le recul actuel de l'engouement pour l'Europe en Allemagne : *"En retrouvant une identité nationale (...) les Allemands retrouvent aussi une plus grande confiance en eux-mêmes. Du coup, l'idée d'Europe perd de son pouvoir de fascination, qui reposait au départ pour une large part sur des phénomènes de compensation"*, p. 120. Le recul de l'engouement pour l'Europe est confirmé par la revue *Documents* dans le numéro cité note 5.

8. Discours au Bundestag, 8.11.1989 : *"Unsere Politik ist um so nationaler, je europäischer si ist"*.

9. Kohl (H.), *L'Europe est notre destin. Discours actuels*. Présentation et traduction de Joseph Rovan, Paris, 1990.

10. *"Unser Land will mit seiner wiedergewonnenen nationalen Einheit dem Frieden in der Welt dienen und die Einigung Deutschlands voranbringen : Das ist der Autrag des Grundgesetzes, unserer bewährten Verfassung, die auch für das vereinte Deutschland gilt"* : "Son unité nationale retrouvée, notre pays veut servir la paix dans le monde et faire progresser l'unification de l'Europe : telle est la mission fixée par la Loi Fondamentale, notre constitution qui a fait ses preuves et qui vaut pour l'Allemagne unifiée" *in* : Kaiser (K.), *Deutschlands Vereinigung, Die internationalen Aspekte*, 1991, p. 314.

II - LA RÉFORME DES INSTITUTIONS

La poursuite de l'intégration européenne passe par une réforme des institutions qui permette une bonne articulation entre les intérêts généraux européens et les intérêts particuliers des États ; or les Allemands pensent avoir grâce au système fédéral l'expérience d'un mode de fonctionnement qui, en dépit de ses imperfections et de ses difficultés, présente d'incontestables avantages ; ce qu'imaginent donc les Allemands pour l'Europe, c'est la transposition au niveau européen du système fédéral avec ses deux assemblées ; l'une serait le Parlement européen dont les droits et pouvoirs seraient élargis, qui deviendrait donc un vrai parlement, à l'image du Bundestag, et qui articulerait les intérêts communs, l'autre serait l'organe de représentation des États, le garant du respect de la diversité, comme l'est à l'heure actuelle le Bundesrat, représentant des Länder. L'articulation entre législation européenne et législations nationales se ferait aussi selon le mode d'emploi fourni par la Grundgesetz qui connaît deux types de législation : la législation concurrente et la législation exclusive[11]. Même si au cours des ans, la centralisation s'est renforcée, le principe de compétences larges pour les Länder demeure et l'on comprend donc mieux comment la RFA a pu très rapidement remplacer l'article 23 sur l'adhésion de nouveaux Länder par un article sur l'Europe, article qui permet à la Fédération de transférer une part de sa souveraineté à l'union européenne[12]. L'harmonie entre principe d'unité et respect de la diversité est aussi assurée par un principe qui sans être inscrit dans la Grundgesetz en est pourtant une base, à savoir le principe de subsidiarité, clairement cité dans l'article 3B du traité de Maastricht[13].

En dépit de certaines craintes, comme celle exprimée par le ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber, qui s'insurge devant les risques de centralisation excessive au niveau européen[14], aux dépens donc des Länder, et ce sont peut-être ces derniers qui observent avec le plus d'attention les transferts de souveraineté au profit de l'Union européenne, la réforme des institutions conçue comme entraînant une perte de souveraineté ne suscite pas un émoi profond en Allemagne fédérale, sans doute aussi parce que l'Allemagne n'a

11. Cf. Le Gloannec (A.-M.), *La République fédérale d'Allemagne*, Le livre de poche, 1994, p. 45 : "*Dans le domaine législatif, les Länder exercent des compétences exclusives en matière de culture et d'enseignement, de santé et de police de même que dans les relations avec les Eglises*". Cf. aussi l'article 72 de la Grundgesetz sur la législation concurrente, c'est-à-dire les domaines où les Länder et le Bund ont le droit de légiférer.

12. "*Der Bund kann (...) durch Gesetz mit Zustimmung des Bundesrates Hoheitsrechte übertragen*" : "La fédération peut par voie législative, avec l'accord du Bundesrat, transférer des droits de souveraineté. Il faut cependant noter que la question du respect des compétences des Länder a été soulevée devant le tribunal constitutionnel appelé à se prononcer sur la conformité du traité de Maastricht à la Loi Fondamentale".

13. "*Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres (...)*".

14. *Documents, op. cit.*

retrouvé que progressivement sa souveraineté pleine et entière, en réalité en 1990 avec le traité 2+4[15]. En revanche, le débat sur l'union monétaire suscite force polémiques.

III - LE DÉBAT SUR L'UNION MONÉTAIRE

Les déclarations optimistes du chancelier Kohl, les promesses du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, ne peuvent faire oublier un point essentiel, la méfiance profonde des Allemands devant toute mesure risquant de les priver d'une monnaie solide, qui a fait ses preuves, le deutschemark, au profit d'une monnaie dont le nom lui -même ne leur convient pas. Si l'écu évoque pour nous une monnaie ancienne, solide, "der ECU", parfois écrit "Ecu" n'accède pas à cette dignité historique, il n'est qu'un sigle "European Currency Unit" et manque par conséquent de consistance.

Si les Allemands se sentent peu aptes à donner des leçons de démocratie, ils sont convaincus de pouvoir indiquer la bonne voie en matière monétaire et cela en se fondant sur leur propres expériences.

Le XIXe siècle leur a appris que l'union monétaire ne précède pas l'union politique ; c'est après la fondation de l'Empire bismarckien que l'Allemagne s'est trouvée dotée d'une monnaie unique ; l'union douanière qu'a été le Zollverein, la multiplication des échanges commerciaux n'ont pas suffi à imposer une union monétaire ; le même scénario est valable pour l'Europe[16] et c'est sous la pression de ses partenaires et également parce que l'union monétaire de 1990 a précédé le traite d'unification[17] que l'Allemagne a accepté de faire progresser l'union monétaire sans avoir abouti à des résultats notables dans le domaine de l'union politique.

La puissance du deutschemark dans la seconde moitié du XXe siècle est mise à l'actif de la Bundesbank dont on met en valeur deux caractéristiques essentielles : l'indépendance vis à vis du pouvoir politique et la priorité accor-

---

15. Le traité signé le 12 septembre 1990 affirme la pleine souveraineté de l'Allemagne : article 7 : "*Das vereinte Deutschland hat (...) volle Souveränität über seine inneren und äußeren Angelegenheiten*" : "L'Allemagne unifiée a la pleine souveraineté sur ses affaires intérieures et extérieures". La Convention de Paris du 23 Octobre 1954 qui mettait fin au statut d'occupation pour l'Allemagne Fédérale affirmait cependant que les Trois Puissances — France, Etats Unis, Grande Bretagne — se réservaient des droits et des responsabilités en ce qui concernait Berlin et l'Allemagne dans son ensemble.

16. Cf. jugement du Tribunal Constitutionnel du 12 Octobre 1993.

17. Le président de la Bundesbank d'alors s'était d'ailleurs opposé sur ce point au chancelier Kohl ; tendis que le chancelier voulait pour d'évidentes raisons politiques faire du D Mark la monnaie commune des Allemands, K.-O. Pöhl disait que les conditions n'étaient pas réunies et qu'en particulier le niveau de développement économique et le système économique de la RDA étaient trop différents de ceux de la RFA. On a pu alors reprocher au chancelier de ne pas accepter pour l'Europe ce qu'il acceptait pour l'Allemagne.

dée à la défense de la stabilité monétaire ; la future banque centrale européenne doit correspondre parfaitement à ce modèle comme les différents présidents de la Bundesbank qui se sont succédé ces dernières années, Karl Otto Pöhl jusqu'en 1991, Helmut Schlesinger de 1991 à 1993, Hans Tietmeyer depuis, l'ont à maintes reprises affirmé, comme le Tribunal constitutionnel l'a rappelé et comme le spécifie l'article 88 de la constitution[18] ; mais le rappel des grands principes ne suffit pas.

Il faut pour que la monnaie unique puisse exister qu'un certain nombre de conditions soient remplies ; il s'agit là des fameux critères de convergence que l'Allemagne a fait clairement établir dans le traité de Maastricht et dont le Tribunal Constitutionnel a rappelé le 12 octobre 1993 qu'il était interdit de les assouplir ; ces critères : stabilité des prix, limitation du déficit public, stabilité des changes, taux d'intérêt limités vont tous dans le sens de la rigueur. Les Allemands doutent de la réalisation de l'union monétaire mais accordent à ces critères une portée pédagogique ; de même que le système monétaire européen a permis à certains pays comme la France d'apprendre les vertus de l'austérité, de même la préparation de l'union économique et monétaire peut avoir une influence positive sur les mauvais élèves à condition que les bons ne se laissent pas contaminer par les mauvaises habitudes des autres. Il serait vain de croire que l'appartenance à l'union monétaire règle les problèmes de ceux qui ne sont pas décidés à prendre les mesures draconiennes qui s'imposent ; la Banque Fédérale, accusée de ne pas être solidaire de ses partenaires lors de la crise du système monétaire que beaucoup ont imputé à sa politique de taux d'intérêt élevés, rappelait alors dans ses rapports mensuels que la force d'une monnaie ne dépendait pas de son appartenance ou non à un système mais de la prospérité de l'économie et du sérieux de la politique monétaire ; elle citait alors l'Autriche comme exemple, soulignant que ce pays qui n'avait pas encore adhéré à la Communauté remplissait déjà les conditions d'adhésion à l'Union monétaire alors que d'autres pays, et l'Italie était évidemment visée, en étaient encore fort éloignés[19].

---

18. Cet article définit la Banque centrale européenne, "*Zentralbank, die unabhängig ist und dem vorrangigen Ziel der Sicherung der Preisstabilität verpflichtet*","banque centrale, qui est indépendante et dont la tâche prioritaire est la sauvegarde de la stabilité des prix".

19. *Deutsche Bundesbank, Monatsbericht*, Novembre 1993 : en choisissant de comparer l'évolution du deutschemark au florin hollandais, appartenant au SME, et au schilling autrichien, alors extérieur au système pour montrer que la valeur du mark reste stable, puis l'évolution du mark par rapport à la lire, l'auteur du rapport montre clairement ses intentions ; c'est la politique économique et financière des pays concernée qui est responsable de l'évolution monétaire, non l'appartenance à un système ; la France bénéficie d'un traitement particulier dans le rapport pour ses efforts méritoires, mais aussi la tentation de retomber dans les erreurs passées. Le lecteur des rapports mensuels de la Bundesbank n'a pas donc pu être surpris par le document Lamers-Schäuble.

IV - L'ÉLARGISSEMENT DE L'EUROPE

Tandis que l'élargissement de la Communauté Européenne s'est faite depuis les années 80 vers le Sud avec l'entrée de la Grèce en 1981, de l'Espagne et du Portugal en 1986, l'Allemagne a pour des raisons diverses souhaité une modification de cette orientation.

L'Allemagne a souhaité l'élargissement de la communauté vers le Nord (on entend par là non seulement la Suède, la Finlande, la Norvège qui a finalement refusé l'adhésion, mais aussi l'Autriche) ; elle trouve chez ces partenaires d'abord une concordance de modèles qui lui fait défaut avec d'autres partenaires plus anciens : la coexistence d'une économie de marché dynamique et d'un Etat-providence développé, des organisations patronales et syndicales puissantes et centralisées, une politique sociale développée, le souci de la défense de l'environnement ; en Autriche elle retrouve le modèle fédéral qui permet de parler un même langage dans le débat sur la réforme des institutions, la même insistance sur la stabilité monétaire ; elle peut donc espérer ainsi trouver des appuis dans les négociations futures avec ses partenaires européens. Un autre point est loin d'être négligeable : avec l'entrée de partenaires prospères, l'Allemagne espère voir alléger sa participation au budget de la Communauté, participation qui lui paraît trop lourde, notamment depuis la réunification et la charge de développer les nouveaux Länder.

Ce qui fait l'originalité de la position allemande, c'est son intérêt pour l'élargissement vers l'Est ; il est évident qu'avec la réunification le centre de gravité de l'Allemagne s'est déplacé et que pour reprendre un titre de *Die Welt* "De Berlin on voit les choses différemment"[20] ; dès 1992, l'ancien ministre de l'économie social-démocrate, Karl Schiller, invitait, dans un article du *Spiegel*[21] qui eut un grand retentissement, à la prudence dans les négociations de Maastricht, parce que, disait-il, un renforcement trop rapide de l'Union risquait de faire négliger l'Europe centrale et orientale qui devrait être intégrée au processus d'unification européenne ; il est certain aussi que l'effondrement du bloc oriental ouvre de nouvelles perspectives à l'économie allemande, mais cela ne suffit pas à expliquer l'insistance mise par les Allemands à favoriser cet élargissement.

Le chancelier Kohl n'a négligé aucune occasion d'affirmer sa fidélité aux engagements pris avec les partenaires occidentaux, il n'en reste pas moins vrai que l'Allemagne unifiée défend plus que par le passé ses intérêts et surtout ses propres conceptions ; or, comme nous l'avons vu, l'Allemagne associe prospérité économique et stabilisation de la démocratie ; la prospérité économique ne peut être assurée que par l'économie de marché ; il faut donc aider les Etats

20. "Von Berlin aus sieht man's anders", titre d'un article du quotidien *Die Welt* du 4 mars 1994 ; dans cet article, l'auteur, C.-G. Ströhm, rappelle que les voisins de l'Est sont plus proches maintenant que Berlin a remplacé Bonn comme capitale de l'Allemagne.

21. *Spiegel*, 50, 1991.

d'Europe centrale et orientale à se développer économiquement selon le modèle libéral et pour cela il faut leur ouvrir la porte de l'intégration européenne. Certes, au cours du sommet de Essen de décembre 1994, l'Allemagne qui finissait d'assumer la présidence de l'Union européenne a insisté sur les progrès que devaient réaliser les pays du centre et de l'Est de l'Europe pour pouvoir être admis ; certes elle a aussi affirmé que l'élargissement vers le Sud était une tâche à accomplir, il n'en reste pas moins vrai que ce n'est pas la Méditerranée qui est l'horizon de l'Allemagne ; ce n'est pas là qu'elle voit ses intérêts servis ou menacés, c'est au cœur de l'Europe et cela explique aussi l'attitude indulgente que l'Allemagne adopte vis à vis de la Russie ; la stabilité de la Russie et de la CEI sont des conditions indispensables pour la stabilité en Europe et donc pour la sécurité de l'Allemagne. Il est vrai aussi que par la réunification l'Allemagne pense servir dès aujourd'hui de laboratoire à ce que pourrait être un élargissement des frontières de l'Europe communautaire aux nouvelles démocraties du centre et de l'Est de l'Europe.

A l'heure où le but fixé par le préambule de la Grundgesetz "ein vereintes Europa" semble moins irréalisable qu'il ne l'était en 1949, à l'heure où l'Allemagne d'après la réunification retrouve une certaine liberté de mouvements, elle peut apporter une contribution constructive à l'Union européenne, si l'on accepte de voir que ses intérêts peuvent diverger de ceux de ses partenaires, de considérer qu'elle a aussi par ses expériences passées et par sa situation en Europe le droit de donner quelques indications sur les voies à emprunter, les procédures à respecter sans que cela soit aussitôt perçu comme la volonté arrogante de donner des leçons à tout le monde.